

Zeitschrift: Schweizerisches Handelsamtsblatt = Feuille officielle suisse du commerce = Foglio ufficiale svizzero di commercio
Herausgeber: Staatssekretariat für Wirtschaft
Band: 16 (1898)
Heft: 106

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Abonnements:

(Inkl. Porto)
Schweiz: Jährlich Fr. 5, 2^{te} Semester Fr. 3. — Ausland: Jährlich Fr. 12, 2^{te} Semester Fr. 12.
In der Schweiz kann nur bei der Post abonniert werden; im Ausland auch durch Postmandat an die Administration des Blattes in Bern.
Preis einzelner Nummern 10 Cts.

Abonnements:

(Port compris)
Suisse: un an fr. 6, 2^e semestre fr. 3. Etranger: un an fr. 12, 2^e semestre fr. 12.
On s'abonne, en Suisse, exclusivement aux offices postaux; à l'étranger, aux offices postaux ou par mandat postal à l'Administration de la feuille, à Berne.
Prix du numéro 10 cts.

Schweizerisches Handelsamtsblatt

Feuille officielle suisse du commerce — Foglio ufficiale svizzero di commercio

Ercheint in der Regel täglich und wird mit den Abendstügen verschickt.	Redaktion und Administration im Eidgenössischen Handelsdepartement.	Rédaction et Administration au Département fédéral du commerce.	Paraît, dans la règle, tous les jours, et est expédiée par les trains du soir.
Insertionspreis: Halbe Spaltenbreite 30 Cts., ganze Spaltenbreite 50 Cts. per Zeile. Bei grösseren Aufträgen entsprechender Rabatt. Inserate werden von der Administration des Handelsamtsblattes in Bern, sowie von den Annoncen-Agenturen angenommen.		Prix des annonces: La petite ligne 30 cts., la ligne de la largeur d'une colonne 50 cts. Rabais pour ordres d'une certaine importance. Les annonces sont reçues par l'Administration de la feuille, à Berne, et par les Agences de publicité.	

Inhalt — Sommaire

Handelsregister. — Registre du commerce. — Fabrik- und Handelsmarken. — Marques de fabrique et de commerce. — Banque cantonale vaudoise à Lausanne, et ses agences.

Amtlicher Teil — Partie officielle

Handelsregister. — Registre du commerce. — Registro di commercio.

I. Hauptregister — I. Registre principal — I. Registro principale.

Zug — Zoug — Zugo

1898. 29. März. Anton und Jakob Ducoli, von Breno, Provinz Brescia (Italien), beide wohnhaft in Zug, haben unter der Firma **Geb Brüder Ducoli** in Zug eine Kollektivgesellschaft eingegangen, welche mit dem 1. März 1898 begonnen hat. Natur des Geschäftes: Kolonialwaren- und Weinhandlung.

30. März. Unter der Firma **Zuger Glühlampenfabrik** gründet sich, mit dem Sitz in Zug, eine Aktiengesellschaft, welche die Fabrikation und den Handel von Glühlampen und anderer elektrotechnischer Artikel zum Zwecke hat. Die Gesellschaftsstatuten sind am 15. März 1898 festgestellt worden. Die Dauer der Gesellschaft ist unbestimmt. Das Gesellschaftskapital beträgt dreissigtausend Franken (Fr. 30,000), eingeteilt in 60 Aktien von je Fr. 500. Die Aktien lauten auf den Namen. Die Bekanntmachungen der Gesellschaft erfolgen durch Publikation im zugerischen Amtsblatt. Die Vertretung der Gesellschaft wird vom Verwaltungsrate in der Weise ausgeübt, dass je zwei Mitglieder desselben kollektiv die rechtsverbindliche Unterschrift führen. Bis auf weitere Bekanntmachung führt von zwei aus der Mitte des Verwaltungsrates gewählten Delegierten je einer mit einem der übrigen Mitglieder des Verwaltungsrates die rechtsverbindliche Unterschrift. Mitglieder des Verwaltungsrates sind: Johann Landtwing, von Zug, Carl Staub-Uttinger, von Menzingen, und Anselm Kühn, von Knonau, alle wohnhaft in Zug. Delegierte sind Harry Hoge und Frederik Hoge-Nötzli, von London, ersterer wohnhaft in Zug, letzterer wohnhaft in Höngg (Zürich).

31. März. Inhaber der Firma **Franz Jos. Stenz-Zürcher** in Menzingen ist Franz Josef Stenz-Zürcher, von Ginzig a. Rh. (Preussen), in Menzingen. Natur des Geschäftes: Tuch-, Mercerie- und Bonnetierwaren.

Freiburg — Fribourg — Friburgo

Bureau de Bulle (district de la Gruyère).

1898. 26 mars. Le chef de la maison **Louis Chappalley**, à Charney, est Louis feu Jacques Chappalley, au dit lieu. Genre de commerce: Exploitation de l'auberge sous l'enseigne de l'Etoile. Bureau: Au village.

Bureau de Fribourg.

26 mars. La raison **C. Schirmer**, à Fribourg (F. o. s. du c. 1897, page 281), est radiée ensuite de renonciation de la titulaire.

31 mars. Clémence Schirmer, de Geinzhelm (Bavière), et Auguste Bessner, de Fribourg, les deux domiciliés à Fribourg, ont constitué en cette ville, sous la raison sociale **Bessner & Schirmer**, une société en nom collectif qui commencera le 1^{er} avril 1898. Clémence Schirmer a seule la signature sociale. Genre de commerce: Boulangerie et mercerie. Bureau: Rue de la Préfecture n° 195.

Waadt — Vand — Vand

Bureau de Lausanne.

1898. 29 mars. La raison **Marie Baud-Musy**, à Lausanne, épicerie et mercerie (F. o. s. du c. du 25 avril 1889), est radiée, la titulaire ne faisant pas le chiffre d'affaires fixé à l'art. 13 du règlement fédéral du 6 mai 1890 sur le registre du commerce.

30 mars. Le chef de la maison **Gustave Meyer** à Lausanne, est Gustave Meyer, de Lausanne, y domicilié. Genre de commerce: Fabrique de biscuits. Fabrique et bureau: 20, Rue de Bourg.

30 mars. La maison **Th. Bansac**, à Lausanne, bazar, Rue Neuve (F. o. s. du c. des 17/27 décembre 1889), a ouvert un 2^e magasin, 11, Rue Haldimand.

31 mars. Le chef de la maison **Eugène Corboz**, à Lausanne, est Eugène Corboz, de Rivas et St-Saphorin (Lavaux), domicilié à Lausanne. Genre de commerce: Exploitation du café-brasserie de Beauregard. Place du Tunnel.

Neuchâtel — Neuchâtel — Neuchâtel

Bureau du Locle.

1898. 28 mars. Le chef de la maison de commerce **Emilien Favre**, au Locle, est Emilien Favre, originaire de Boveresse, domicilié au Locle. Genre de commerce: Vins et aux gazeuses. Bureaux: Envers n° 9.

30 mars. Sous la dénomination de **Crèche du Locle**, il a été fondé, le 15 mars 1898, au Locle, une société régie par les dispositions du titre 28 du Code fédéral des obligations. Sont membres de la société et forment le comité visitant toutes les dames qui paient la cotisation annuelle de fr. 5 au minimum, prévue par le règlement. Le but de la société est de recevoir dans des locaux destinés à cela des petits enfants de parents pauvres ou malades, incapables de surveiller ou d'entretenir leur famille. La société durera aussi longtemps que les sociétaires n'en auront pas décidé la dissolution. La crèche se charge de nourrir et de donner les soins hygiéniques aux enfants admis dans son établissement, la crèche offre ses

avantages sans distinction de religion ou de nationalité. Les ressources de la société sont fournies par les contributions des dames sociétaires, par des collectes et par des dons et legs. Le comité a la haute surveillance de la crèche; il se compose de douze dames choisies parmi les membres du comité visitant, il remplace lui-même ses membres démissionnaires. Les membres de la société n'ont aucun droit personnel sur les biens de la société de quelque nature qu'ils soient. Ils ne peuvent être astreints à des dépenses personnelles en dehors de leur cotisation annuelle, ni à aucune responsabilité pour les engagements pris par la société. La société est représentée vis-à-vis des tiers par la présidente ou par la vice-présidente et par l'une des secrétaires du conseil d'administration qui signent collectivement et engagent la société. La présidente est Madame Louise Amez-Droz; la vice-présidente est Madame Adèle Houriet-Perrenoud; les secrétaires sont: Madame Emma Lambelet-Theis, et Mademoiselle Adeline Bréting, toutes domiciliées au Locle.

Eidg. Amt für geistiges Eigentum. — Bureau fédéral de la propriété intellectuelle.

Marken. — Marques.

Eintragungen. — Enregistrements.

Nr. 9970. — 31. März 1898, 8 Uhr a.

J. Kaeser, Kaufmann,
Freiburg (Schweiz).



Marque déposée.

Milder Mäder-Tabak in Paketverpackung.

N° 9971. — 1^{er} avril 1898, 11 h. a.

Regnier & Moser, négociants,
Dijon (France).



Vins ou spiritueux.

Compte de profits et pertes de la Banque cantonale vandoise à Lausanne, et ses agences

pour l'exercice 1897.

Doit	(Sauf ratification réglementaire.)	Avoir
Charges		Produits
I. Frais d'administration.		
32,423	60 Indemnités aux membres de l'administration, non compris les tantièmes.	
145,708	45 Appointements et gratifications des employés et sur-numéraires.	
117,658	72 Commissions aux agents.	
814	05 Assurance et entretien du bâtiment de la banque.	
6,000	— Location.	
4,308	50 Chauffage, éclairage, service et surveillance.	
11,012	— Fournitures de bureau (impressions, insertions, abonnements, formulaires, etc.).	
27,436	92 Ports, dépêches, frais de concordat, frais judiciaires, etc.	
3,000	— Frais de confection de billets de banque (amortissement).	
16,054	54 Frais divers d'émission de billets de banque.	
368,911	78	
II. Impôts.		
12,000	— Impôt fédéral sur billets de banque.	
72,000	— Impôt cantonal sur billets de banque.	
27,092	85 Autres impôts cantonaux.	
18,804	84 Impôts communaux.	
129,897	19	
III. Intérêts débiteurs.		
<i>a. Sur engagements en comptes courants.</i>		
5,293	11 A comptes de banques d'émission et correspondants.	
180,239	73 A comptes courants créanciers.	
14,788	05 A consignations judiciaires.	
<i>b. Sur engagements d'autre nature.</i>		
Sur engagements à terme (bons de dépôts à terme et obligations):		
1,347,762	05 Intérêts et coupons payés.	
81,481	40 Intérêts et coupons échus non perçus.	
730,263	50 Prorata d'intérêts au 31 décembre 1897.	
2,159,496	95	
1,328,273	05 A déduire: Prorata d'intérêts, intérêts et coupons non perçus de l'exercice précédent.	
<i>c. Sur divers.</i>		
1,531,254	29 2,665 35 Escompte bonifié sur effets réescomptés.	
IV. Pertes et amortissement.		
249	25 Sur correspondants.	
68,943	11 " effets escomptés sur la Suisse.	
40,500	— " papier commercial.	
1,124	90 " Effets sur l'étranger.	
18,300	— " avances sur nantissement.	
15,208	72 " créances sans engagement par lettre de change.	
810	— " créances hypothécaires.	
244,786	— " effets publics.	
521,193	53 51,271 55 " propriétés foncières.	
100,000	— Allocation à la réserve pour pertes éventuelles.	
VI. Bénéfice net.		
1,059,164	65 Bénéfice net de l'exercice 1897.	
I. Produit du compte d'effets de change.		
Effets escomptés sur la Suisse:		
596,506	12 Intérêts perçus et commissions	
88,994	70 Réescompte de l'exercice précédent à 4 1/2 %	
685,500	82	
599,389	22 A déduire: Réescompte au 31 décembre 1897 à 4 1/2 %	
86,161	60	
Papier commercial suisse et étranger:		
284,666	— Intérêts perçus, commissions et bénéfice sur les cours	
29,899	70 Réescompte de l'exercice précédent à 4 1/2 % et 4 %	
314,065	70	
284,498	15 A déduire: Réescompte au 31 décembre 1897 à 4 1/2 % et 4 %	
29,567	55	
Avances sur nantissement:		
210,241	75 Intérêts perçus et commissions	
25,121	65 Réescompte de l'exercice précédent à 4 1/2 %	
235,363	40	
211,719	25 A déduire: Réescompte au 31 décembre 1897 à 4 1/2 %	
23,644	15	
Effets à l'encaissement:		
89,062	88 Produit d'encaissements, etc.	
1,134,618	95	
II. Intérêts créanciers et commissions.		
<i>a. Sur créances en comptes courants.</i>		
304	30 Intérêts débiteurs sur comptes de virements et de chèques	
19,622	67 Des banques d'émission et correspondants	
537,125	66 Des comptes courants débiteurs	
32,669	58 Commissions sur comptes courants créanciers	
<i>b. Sur autres créances et placements.</i>		
De créances sans engagements par lettre de change:		
481,232	75 Intérêts et commissions perçus	
150,468	20 Réescompte de l'exercice précédent à 4 1/2 %	
631,700	95	
454,969	65 A déduire: Réescompte au 31 décembre 1897 à 4 1/2 %	
176,781	30	
De placements hypothécaires de toute nature:		
550,015	88 Intérêts perçus	
120,438	85 Intérêts échus et non payés à la fin de l'exercice	
228,264	90 Prorata d'intérêts au 31 décembre 1897	
898,719	68	
555,870	06 A déduire: Prorata d'intérêts, intérêts échus et non payés de l'exercice précédent	
842,849	57	
D'effets publics:		
239,150	15 Bénéfice sur les cours des fonds publics propres	
380,894	01 Intérêts perçus sur les fonds publics propres	
114,187	50 Intérêts sur titres constituant le fonds de réserve statutaire	
784,281	66	
745,257	61 Commissions, etc., sur l'achat et la vente pour compte de tiers	
2,345,819	78	
III. Produit des immeubles.		
8,784	— De l'ancien bâtiment de la banque	
2,988	85 Des immeubles destinés à l'hôtel de la banque	
48,755	07 D'autres propriétés foncières	
55,477	92	
IV. Droits et indemnités.		
29,206	65 Droits de garde et gestion sur dépôts de titres et objets de valeur, etc.	
V. Produits divers.		
1,980	— Du mobilier non destiné à l'usage de la banque	
VI. Retraites d'anciennes créances amorties.		
484	45 Sur comptes courants débiteurs	
14,064	44 " effets escomptés sur la Suisse	
2,813	04 " effets sur l'étranger	
5,675	16 " papier commercial	
8,074	10 " effets sur nantissement	
5,409	55 " créances sans engagement par lettre de change	
2,297	45 " obligation hypothécaire	
88,318	19	
3,605,421	44	
8,605,421	44	

Annexe au compte de profits et pertes de la Banque cantonale vandoise pour l'exercice 1897.

Répartition statutaire des bénéfices (article 70 des statuts).

Lorsque le bilan de la banque est définitivement arrêté par le conseil général, il est payé aux actionnaires, si le résultat le permet, un intérêt de 4 %, soit fr. 20 par action. Le surplus des bénéfices acquis est réparti comme suit:

Si le fonds de réserve est inférieur à un million:

- 48 % aux actionnaires.
- 47 % au fonds de réserve.
- 5 % au personnel de l'établissement.

Si le fonds de réserve est de un million ou plus:

- 80 % aux actionnaires.
- 15 % au fonds de réserve.
- 5 % au personnel de l'établissement.

Si le fonds de réserve est de trois millions ou plus:

- 5 à 10 % au fonds de réserve.
- 5 à 10 % au personnel de l'établissement.
- Le surplus aux actionnaires.

Si le fonds de réserve s'élève à quatre millions:

5 à 10 % au personnel de l'établissement.

Le surplus aux actionnaires.

Les bénéfices de l'exercice 1897 s'élèvent à fr. 1,059,164. 65

Le conseil général de notre établissement, dans sa séance du 29 mars 1898, a décidé de les répartir comme suit:

Dividende 4 % soit fr. 20 sur 24,000 actions fr. 480,000. —

Superdividende 2 % soit fr. 10 sur 24,000 actions " 240,000. —

A la réserve statutaire " 25,000. —

A la réserve pour l'hôtel de la Banque " 289,164. 65

Au personnel de l'établissement " 25,000. —

fr. 1,059,164. 65

Bilan annuel de la Banque cantonale vaudoise à Lausanne, et ses agences au 31 décembre 1897.

Actif	(Sauf ratification réglementaire.)		Passif
I. Caisse.			
	4,800,000	—	Couverture des billets en espèces ayant cours légal.
	8,599	73	Dépôt au bureau central.
	57,485	—	Autres valeurs en espèces ayant cours légal.
	4,866,084	73	Encasse légale.
	483,950	—	Propres billets (voir annexe n° 1).
	806,300	—	Billets des autres banques d'émission suisses.
	85,612	86	Billets étrangers.
	1,874	08	Monnaies d'appoint et monnaies étrangères.
6,242,821	66		
II. Créances à courte échéance. (Disponibles au plus tard dans les 8 jours.)			
	471,803	76	Banques d'émission suisses, comptes débiteurs.
	859,808	11	Correspondants débiteurs.
	1,150,335	55	Comptes courants entre la banque principale et ses agences.
			Divers:
	50,910.	34	Coupons.
	49,142.	10	Valeurs en commission.
	34,406.	80	Formules timbrées.
2,610,406	66	134,459	24
III. Créances sur effets de change.			
			Effets escomptés sur la Suisse:
	4,044,231.	40	échéus dans les 30 jours.
	3,051,498.	10	" entre 31 et 60 "
	2,911,663.	20	" " 61 et 90 "
	2,359,357.	40	" " après 90 "
	12,366,745	10	
			Papier commercial:
			Suisse
	2,177,999.	25	échéus dans les 30 jours
	2,273,044.	08	" entre 31 et 60 "
	1,628,698.	67	" " 61 et 90 "
	585,529.	—	" " après 90 "
	6,699,697	65	
			Etranger
	40,553.	65	
	27,950.	95	
	8,620.	06	
	7,302.	—	
	6,815,271.	—	84,426.
			Avances sur nantissement:
	2,487,740.	—	échéus dans les 30 jours.
	581,063.	—	" entre 31 et 60 "
	970,770.	—	" " 61 et 90 "
	661,696.	—	" " après 90 "
	4,551,268	—	
24,484,005	88	816,294	68
IV. Autres créances à terme. (Disponibles après 8 jours.)			
	11,809,808	38	Comptes courants débiteurs avec crédit convert.
	43,416	57	Comptes courants, créanciers momentanément débiteurs.
	9,855,082	—	Créances sans engagement par lettre de change, avec garantie.
	12,448,941	46	Créances hypothécaires de toutes sortes.
34,157,248	41	12,448,941	46
V. Placements à terme indéfini.			
	435,520	—	Actions
	8,158,250	—	Obligations
	8,275,000	—	Obligations, constituant le fonds de réserve statutaire
	11,868,770	—	
	867,221	60	Effets publics.
	1,269,674	15	Propriétés foncières, non destinées à l'usage de la banque.
	1,382	—	Liquidations et soldes (en souffrance).
			Divers. (Polices d'assurance sur la vie, rachetées.)
13,506,997	75		
VII. Placements fixes.			
	285,994	65	Immeubles à l'usage de la banque.
	2,000	—	Mobilier à l'usage de la banque.
	49,500	—	Divers. (Mobilier non destiné à l'usage de la banque).
337,494	65		
VIII. Comptes d'ordre.			
	349,703	75	Prorata d'intérêts sur articles de l'actif (voir détail dans le compte de profits et pertes).
81,687,678	26		81,687,678
			26
I. Emission de billets.			
			Billets en circulation
	11,516,050	—	Propres billets en caisse } (voir annexe n° 1)
	483,950	—	
			12,000,000
II. Engagements à courte échéance. (Remboursables au plus tard dans les 8 jours.)			
			Comptes de virements et de chèques
	290,503	90	
	121,133	90	Banques d'émission suisses, comptes créanciers
	231,172	79	Correspondants créanciers
	8,417,655	80	Comptes courants créanciers (voir annexe n° 3)
	206,119	80	Comptes courants débiteurs, momentanément créanciers
	539,639	42	Consignations judiciaires (voir annexe n° 4)
	81,481	40	Intérêts et coupons échus et non perçus
	4,064	—	Intérêts et dividendes échus et non encaissés
			Divers:
	108,525.	16	Coupons
	32,958.	65	Valeurs en commission
	141,483	81	
	25,000	—	Tantièmes
			10,058,253
			82
IV. Autres engagements à terme. (Avec terme de remboursement dépassant 8 jours.)			
			Bons et dépôts à terme (bons de dépôts à terme, obligations, etc.) échus ou dont le remboursement peut être exigé dans le courant de l'année prochaine
	21,181,919	76	
			Bons et dépôts à terme (bons de dépôts à terme, obligations, etc.) dont le remboursement ne peut avoir lieu dans le courant de l'année prochaine
	18,922,100	—	
			40,104,019
			76
V. Comptes d'ordre.			
			Réserve pour pertes éventuelles (y compris l'allocation de 1897)
	1,500,000	—	
	816,104	60	Récompte sur articles de l'actif (voir détail dans le compte de profits et pertes)
	730,253	50	Prorata d'intérêts sur articles du passif
	720,000	—	Bénéfice net à répartir pour l'année 1897
			3,266,358
			10
VI. Fonds propres.			
			Capital versé
	12,000,000	—	
	3,300,000	—	Fonds de réserve statutaire
			Réserve spéciale pour hôtel de la banque
	909,046	58	y compris l'allocation de 1897
			16,209,046
			58

Annexes au bilan annuel de la Banque cantonale vaudoise au 31 décembre 1897.

Annexe n° 1. Etat des billets de banque au 31 décembre 1897.

	Emission	En caisse	En circulation
2,000 billets de fr. 1000	= 2,000,000	86,000	1,914,000
4,000 " " " 500	= 2,000,000	77,500	1,922,500
60,000 " " " 100	= 6,000,000	206,700	5,793,300
40,000 " " " 50	= 2,000,000	113,750	1,886,250
106,000 billets	= 12,000,000	483,950	11,516,050

Annexe n° 3. Comptes courants créanciers.

L'article 38 des statuts, 2^o alinéa, est ainsi conçu:
 „Pour le paiement des sommes excédant fr. 10,000, un avis préalable peut être exigé.“
 Les comptes courants créanciers se répartissent en:

a. comptes avec un avoir au-dessus de fr. 10,000	fr. 2,897,071.39
comptes avec un avoir au-dessus de fr. 10,000, à fr. 10,000 par compte	fr. 1,080,000. —
comptes avec conditions spéciales	fr. 1,000,000. —
Remboursables dans tous les cas dans les 8 jours	fr. 4,977,071.39
b. comptes, avoir au-dessus de fr. 10,000, remboursables éventuellement après 8 jours	fr. 3,440,583.91
Remboursables dans la règle dans les 8 jours	fr. 8,417,655.30

Annexe n° 4. Consignations judiciaires.

Article 4 du règlement:
 „La banque pourra exiger que les prélèvements supérieurs à fr. 5000 lui soient dénoncés au moins 10 jours à l'avance.“

Les comptes de dépôts en consignation se répartissent en:

a. 370 comptes avec un avoir au-dessus de fr. 5000	fr. 58,322.27
26 comptes avec un avoir au-dessus de fr. 5000, à fr. 5000 par compte	fr. 130,000. —
Remboursables dans tous les cas dans les 8 jours	fr. 188,322.27
b. 26 comptes, avoir au-dessus de fr. 5000, remboursables éventuellement après 8 jours	fr. 351,317.15
Remboursables dans la règle dans les 8 jours	fr. 539,639.42

Annexe n° 2. Inventaire des titres.

Nombre	Désignation	Nominal	Cours	Somme	Nombre	Désignation	Nominal	Cours	Somme
I. Obligations.					Report				
<i>a. Titres constituant le fonds de réserve statutaire.</i>					<i>Report</i>				
6,550	3 1/2 % Jura-Simplon	3,275,000	100	3,275,000	18,511				7,778,500
<i>b. Titres à la disposition de la banque.</i>									
208	4 % Autriche, dette or	fl. 200,000	100	500,000	304	3 1/2 % Caisse hypothécaire du canton de Fribourg	152,000	100	152,000
1,032	3 1/2 % Emprunt vaudois	516,000	100	516,000	701	4 % Correction de la Broye	701,000	100	701,000
150	3 1/2 % fédéral	150,000	100	150,000	46	4 1/4 % Correction de la Gryonne	45,000	100	45,000
200	4 % Rente hongroise or	fl. 200,000	100	500,000	13	4 1/4 % Endiguement de la Veveyse	13,000	100	13,000
708	3 1/2 % Châtelard, emprunt	354,000	100	354,000	3	6 % Equitable Gas Light	3,000	100	15,000
16	3 1/2 % Ville de Bienne	8,000	100	8,000	17	5 %	17,000	100	85,000
800	4 % Apples-l'Isle	400,000	80	320,000	22	6 % Fort Wayne Gas	22,000	95	104,500
2,000	4 % Bière-Apples-Morges	1,000,000	80	800,000	294	4 1/2 % Pasta hoirie	294,000	100	294,000
100	4 1/4 % Central vaudois	100,000	95	95,000	21	6 % Indianapolis Gas	21,000	100	105,000
20	5 % Chicago-Milwaukee	20,000	100	100,000	72	6 % Lafayette Gas	72,000	90	324,000
12	4 % Gilon-Naye	12,000	100	12,000	20	6 % Logansport Gas	20,000	95	95,000
40	3 1/2 % Jura-Simplon	20,000	100	20,000	1,600	4 % Société de Navigation sur le lac de Lugano	1,600,000	100	1,600,000
1,000	4 % Lausanne-Echallens	500,000	95	475,000	7	5 % St-Paul Gas	7,000	75	26,250
18	6 % Louisville-Nashville	18,000	100	90,000	20	5 % United Traction Electric	20,000	100	100,000
20	6 % Metropolitan Elevated	20,000	100	100,000	II. Actions.				
20	5 % New York-Ontario	20,000	100	100,000	700	Jura-Simplon, privilégiées	350,000	100	350,000
377	4 % Société électrique d'Aubonne	188,500	100	188,500	299	Société des Eaux de Lausanne	149,500	20	29,900
140	4 % Tramways lausannois	70,000	100	70,000	169	Société des Glaces de Joux	84,500	20	16,900
100	4 % Banque foncière du Jura	100,000	100	100,000	356	Divers	55,000		98,720
18,511	Report			7,773,500	<i>Actions</i>				
					<i>Obligations</i>				
					Total				
					11,483,250				
					11,868,770				

Inserionspreis:
Die halbe Spaltenbreite 50 Cts.
die ganze Spaltenbreite 50 Cts. per Zeile.

Privat-Anzeigen. — Annonces non officielles.

Prix d'insertion:
30 cts. la petite ligne,
50 cts. la ligne de la largeur d'une colonne.

Compagnie du Chemin de fer régional
Neuchâtel-Cortailod-Boudry.

Messieurs les actionnaires de la Compagnie du Chemin de fer régional Neuchâtel-Cortailod-Boudry sont convoqués en assemblée générale extraordinaire pour le jeudi, 7 avril prochain, à 11 heures du matin, à l'Hôtel-de-Ville, de Neuchâtel, avec l'ordre du jour suivant:

Ratification d'une convention conclue avec l'Etat de Neuchâtel en vue de l'installation de la traction électrique de la gare de l'Evoles à la gare de Neuchâtel du Jura-Simplon.

Pour pouvoir assister à l'assemblée et prendre part à la délibération, Messieurs les actionnaires doivent déposer leurs titres, d'ici au 2 avril, dans les bureaux du Jura-Neuchâtelais, Rue de la Treille, où il leur sera délivré, avec leur carte un billet de circulation gratuite pour le 7 avril.

Neuchâtel, le 19 mars 1898.

Au nom du conseil d'administration,

Le Secrétaire: James Ed. Colin. Le Président: A. DuPasquier.

Hallauersche Klassiker-Bibliothek.

Das untenstehende Verzeichnis enthält eine Zusammenstellung der in meinem Verlage erschienenen

Klassiker

in alphabetischer Reihenfolge.
Meine sämtlichen Klassiker-Ausgaben zeichnen sich durch scharfen, klaren Druck, gutes Papier und sehr dauerhafte und geschmackvolle Einbände aus.

Alphabetisches Verzeichnis.

- Chamisso's Werke in 2 Bänden in 1 Leinenband gebunden.
- Goethe's Werke in 16 Bänden in 4 Leinenbände gebunden.
- Hauff's sämtliche Werke in 5 Bänden in 2 Leinenbände gebunden.
- Helne's sämtliche Werke in 12 Bänden in 4 Leinenbände gebunden.
- Heinrich v. Kleists sämtliche Werke in 2 Bänden in 1 Leinenband gebunden.
- Körners sämtliche Werke in 2 Bänden in 1 Leinenband gebunden.
- Lenau's sämtliche Werke in 2 Bänden in 1 Leinenband gebunden.
- Lessing's Werke in 6 Bänden in 3 Leinenbände gebunden.
- Schillers sämtliche Werke in 12 Bänden in 4 Leinenbände gebunden.
- Shakespeare's sämtliche dramatische Werke, übersetzt von Schlegel und Tieck in 12 Bänden in 4 Leinenbände gebunden.
- Uhland's Werke in 8 Bänden in 1 Leinenband gebunden.
- Zschokke's sämtliche Novellen in 12 Bänden in 4 Leinenbände gebunden.

Zusammen 86 Bände in 30 Bände rot in Leinwand gebunden Fr. 65.
Gegen monatliche Abonnementsnachnahmen von Fr. 5.

Die ganze Klassiker-Bibliothek wird sofort geliefert.
Gef. Aufträge nimmt gerne entgegen

(214^a) **J. Hallauer, Buchhandlung, Oerlikon-Zürich.**

Auf Wunsch liefere ich gerne die ganze Sammlung in Kistchen verpackt franko zur Einsicht.

Bestellschein.

Der Unterzeichnete bestellt hierdurch bei
J. Hallauer, Buchhandlung, Oerlikon-Zürich
1 Hallauersche Klassiker-Bibliothek

86 Bände in 30 Leinwandbände rot gebunden
Preis Fr. 65.

Zahlbar durch monatliche Abonnements-Nachnahmen von Fr. 5, eventuell in halbjährlicher Rechnung.

Ort und Datum:

Unterschrift:

„THE MARINE“
Insurance Company Limited
Transport-Versicherungs-Gesellschaft
Gegründet in London 1836. (182^a)
Gesellschaftskapital Fr. 25,000,000. — Reservefonds Fr. 13,750,000.

Die Gesellschaft versichert zu sehr vorteilhaften Bedingungen Transporte zu Land und Wasser von Wertschriften und Waren jeder Art. Sie versichert ebenfalls Dampfschiffcasco.

Die Marine hat ein neues System von Pauschal-Versicherung für Wertschriften eingeführt, welches sich als sehr einfach und sehr vorteilhaft für die Herren Banquiers erweisen dürfte.

Man liebe sich an Herrn **Alf. Bourquin, Direktor der schweizerischen Filiale in Neuenburg**, sowie an die Herren Hauptagenten zu wenden.

Nach England

Die schnelle königliche Route ist
über **Vlissingen (Holland) - Queenboro.**

Zweimal täglich in beiden Richtungen für Personen und Güter.
Durchgehende Corridorwagen zwischen Basel und Vlissingen.

	Tagdienst	Nachtdienst
Basel	Bad. Bahn ab 5 ⁰⁰ Nachm.	5 ⁵⁷ Vorm.
	Centralbahn ab 9 ³⁰ Nachm.	9 ⁴⁵ Vorm.
London (Holborn Viaduct)	an 7 ¹⁰ Nachm.	7 ⁵⁰ Vorm.
	ab 8 ³⁰ Vorm.	8 ⁴⁵ Nachm.
Basel	Bad. Bahn an 1 ⁰⁰ Nachm.	8 ¹⁰ Nachm.
	Centralbahn an 1 ¹⁰ Nachm.	8 ³⁷ Nachm.

Fahrpläne, Frachtübernahmen und Fahrkarten (ohne Preiserhöhung) via Badische Bahn, via Strassburg und via Brüssel) bei den Agenten **Hediger & Cie. Claragraben 54, Basel.** (1052)

„SVEA“ beste heute existierende Glühlampe.

Bogenlampen
Körting & Mathiesen,
für Gleich- und Wechselstrom unerreicht.
Kohlen für Bogenlampen
beste Marke.

Moesle & Co., (539^a)
Zürich.

Neuester, verbesserter **Briefordner „Rapide“**
einziges schweizerisches Fabrikat.
Praktischer u. billiger Ordner. Öffnen und Schliessen geschieht durch einen Druck.
Preis mit Register **Fr. 1.75** per Stück; Locher dazu (einmalige Anschaffung) **Fr. 1.50** per Stück.

Verwahrmappe für alle Systeme passend. (196^a)
Preis in solider Ausführung, mit Register, **Fr. 1.—** per Stück.
Bei Bestellung genügt die Angabe, ob die Lochentfernung 7 oder 8 Centimeter beträgt. Versandt franko nach jedem Orte der Schweiz, gegen Nachnahme oder Voreinsendung, direkt durch den Fabrikanten **Carl Pfaltz, Basel.**